

Christian Dior

30 AVENUE MONTAIGNE
PARIS
75008

TEL. 01 44 13 22 22

Paris, le 9 décembre 2014

COMMUNIQUE FINANCIER

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 DECEMBRE 2014

L'Assemblée générale mixte de Christian Dior, réunie le mardi 9 décembre 2014, a décidé, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014, la distribution d'un dividende brut de 3,10 euros par action.

Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de 1,20 euro par action le jeudi 17 avril 2014, le solde s'élève à 1,90 euro par action. Il sera mis en paiement le lundi 15 décembre 2014. Le détachement du dividende interviendra le jeudi 11 décembre 2014 au matin. Le dernier jour de négociation dividende attaché sera le mercredi 10 décembre 2014.

L'ensemble des résolutions soumises au vote des actionnaires a été adopté. En particulier, l'Assemblée générale mixte a voté en faveur :

- de la modification des statuts rendant possible la distribution de dividendes ou d'acomptes sur dividende en nature ;
- de la distribution exceptionnelle de titres Hermès International, qui sera détachée et mise en paiement le mercredi 17 décembre 2014, le dernier jour de négociation dividende en actions Hermès International attaché étant le mardi 16 décembre 2014 ;
- de la transformation de la Société en société européenne.

Ce communiqué est disponible sur le site web www.dior-finance.com.